



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Est
800, rue de La Gauchetière Ouest
7^{ème} étage
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Recouvrement aéroport Iles de la Ma	
Solicitation No. - N° de l'invitation EF997-162663/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client R.075188.001	Date 2016-06-07
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTC-480-13854	
File No. - N° de dossier MTC-5-38366 (480)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-06-17	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Belisle, France	Buyer Id - Id de l'acheteur mtc480
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3881 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No – N° de l'invitation
EF997-162663/A

Amd. No. – N° de la modif.
003

Buyer ID – id de l'acheteur
mtc 480

Client Ref No. – N° de réf. du client
R075188.001

File No. – N° du dossier
MTC-5-38366

Modification 003 :

La présente est modifiée comme suit :

Prorogation de la date de clôture de 14H00 le 9 juin 2016 à **14H00 le 17 juin 2016.**

Ci-joint addenda 2.

Travaux publics et Services
Gouvernementaux Canada
Région du Québec
Administrateur de projet : A. Leclerc, ing.
Projet no. 075188-001

Addenda no.2

3 juin 2016

ADDENDA N° 2

Numéro de projet : 075188-001

Les modifications suivantes aux documents de soumission entrent en vigueur immédiatement. Le présent addenda fera partie des documents contractuels

DESSINS

1 Q303Q612C004

Sur le dessin Q303Q612C004 les dates des travaux sont modifiées pour les phases 4, 5 et 6 comme suit :

Phase 4 : du 23 au 29 septembre 2016

Phase 5 : du 30 septembre au 7 octobre 2016

Phase 6 : du 8 au 13 octobre 2016

Devis

1 Section 01 32 16.07 Ordonnancement des travaux (Gantt)

.1 L'article 1.4.1 est remplacé par l'article suivant :

Les jalons du projet sont les objectifs intermédiaires énoncés dans le calendrier d'exécution.

Phase	Description	Délai
Avant le début des travaux	Procéder à l'inspection conjointe de l'usine de fabrication du pavage, remettre un rapport d'inspection et de recommandations quant à la mise à niveau de l'usine, procéder à la mise à niveau de l'usine et finalement procéder à l'inspection conjointe pour la validation de la mise à niveau de l'usine. Mobilisation, aménagement du chantier et installations temporaires	60 jours
Phase 1	A : Construction du chemin d'accès. B : Réparation des fissures sur la piste 16-34.	1 août au 2 sept. 2016
Phase 2	A : Planage de raccordement, réparation des fissures et resurfaçage en enrobé bitumineux sur la voie de circulation Bravo. B : Réparation des fissures, resurfaçage en enrobé bitumineux et marquage sur la voie de circulation Bravo.	29 août au 2 sept. 2016 5 au 9 sept. 2016
Phase 3	Planage, réparation des fissures, resurfaçage en enrobé bitumineux et marquage sur la piste 07-25. Planage de transition, réparation des fissures, resurfaçage en enrobé bitumineux et marquage sur la voie de circulation Alpha. Enlèvement du couvert végétal et rechargement en MG 20b des extrémités de piste.	5 au 22 sept. 2016
Phase 4	Planage, réparation des fissures, resurfaçage en enrobé bitumineux et marquage à l'intersection des pistes 07-25 et 16-34 et sur le seuil 25.	<u>23 au 29 sept. 2016</u>
Phase 5	Planage de transition, réparation des fissures, resurfaçage en enrobé bitumineux et marquage sur la moitié du tablier (vers la voie de circulation Alpha).	<u>30 sept. au 7 oct. 2016</u>
Phase 6	Planage de transition, réparation des fissures, resurfaçage en enrobé bitumineux et marquage sur la moitié du tablier (vers la voie de circulation Bravo).	<u>8 au 13 oct. 2016</u>

2 Section 01 35 13.13 Procédures spéciales - Installations
aéroportuaires

.1 L'article 1.6.2 est remplacé par l'article suivant :

L'Entrepreneur doit considérer, que la piste 07-25 sera en opération, y compris, mais sans s'y limiter, pendant les périodes suivantes :

Phase 1 (Du 1 août au 2 septembre 2016).

Phase 2 (Du 29 août au 2 septembre 2016).

Phase 4 (Du 23 septembre au 29 septembre 2016).

Phase 5 (Du 30 septembre au 7 octobre 2016).

Phase 6 (Du 8 octobre au 13 octobre 2016).

.3 L'article 1.6.3 est remplacé par l'article suivant :

L'Entrepreneur doit considérer, que la piste 16-34 sera en opération, y compris, mais sans s'y limiter, pendant les périodes suivantes :

Phase 1A (Du 1 août au 20 août 2016).

Phase 2B (Du 29 août au 2 septembre 2016).

Phase 3 (Du 5 septembre au 22 septembre 2016).

Phase 5 (Du 30 septembre au 7 octobre 2016).

Phase 6 (Du 8 octobre au 13 octobre 2016).

3 Section 01 45 00 Contrôle de la qualité

- .1 L'article 1.3.6 suivant est ajouté :

Les résultats d'essais obtenus par le laboratoire mandaté par le représentant du Ministère sont les résultats qui seront utilisés pour effectuer la réception des ouvrages.

4 Section 32 12 16 Revêtements de chaussée bitumineux

- .1 L'article 2.1.1 est remplacé par l'article suivant :

Liant bitumineux : conforme à la norme MTQ 4101, grade **PG 58-28.**

- .2 L'article 2.2.7.1 suivant est ajouté :

Le chauffe-eau doit être du type radiant, avec dispositif à base de fibre céramique qui n'expose pas le mélange bitumineux à des flammes nues. Il doit aussi développer une température d'émission infrarouge uniforme sur toute la largeur de l'appareil de chauffage, sans brûler la surface de l'asphalte. Un traitement thermique à l'aide d'une flamme nue n'est pas autorisé. Le chauffe-eau doit être suffisamment large pour chauffer une largeur minimale de 150 mm le long du bord de la bande froide, plus une bande de 150 mm du côté du nouveau mélange bitumineux qui est mis en place. La chaleur doit pénétrer et adoucir le mélange bitumineux à une profondeur minimale égale à deux fois la taille nominale du gros granulat pour permettre le recompactage du bord de la bande froide et former une liaison avec la bande froide sans écraser les granulats contre une surface dure. Le chauffage du joint froid doit être fait sans affecter (diminuer) la vitesse d'avancement normale du finisseur.

L'équipement de chauffage doit être équipé d'un mécanisme

de contrôle pour permettre l'arrêt et le réglage de l'intensité (Élevée/Faible) des émissions infrarouges pendant les arrêts de l'opération de pavage. Le réglage de l'intensité doit être ajustable en fonction des conditions d'emploi variables et du mélange à mettre en place. Le réglage de l'intensité doit être disponible sur un contrôle à distance de sorte que le conducteur du finisseur peut l'activer. Le réglage de l'intensité doit également être configuré pour être activé selon les arrêts et démarrages du finisseur.

L'équipement de chauffage doit être alimenté par LGP (propane liquide) à travers un vaporisateur pour assurer une source continue de haute pression sur les appareils de chauffage pendant toute la période de pavage.

Les appareils de chauffage fournis sont composés d'un dispositif fixé au finisseur ainsi qu'une unité mobile montée sur une remorque qui passe devant le finisseur. L'exigence minimale est un HDE JMH 300-PA en combinaison avec et HDE JMH 400-T tel que fourni par Heat Design Equipment Inc, de Kitchener, Canada (www.asphaltheater.com) ou équivalent approuvé.

L'entrepreneur est tenu d'aviser le représentant du Ministère au minimum de 4 semaines à l'avance, pour approbation, des équipements qui seront utilisés pour chauffage des joints froids.

L'appareil de chauffage doit être maintenu en place pour assurer un fonctionnement continu. Dans le cas où l'appareil de chauffage ne fonctionne pas correctement, l'entrepreneur peut poursuivre ses activités de pavage pour le reste de cette journée de travail. Toutefois, les opérations de pavage ne peuvent pas reprendre jusqu'à ce que les chauffe-joint soient à nouveau pleinement opérationnels.

Tableau
des prix
unitaires

1 B Travaux de voirie

- .1 Le titre de l'article B11 est remplacé par le titre suivant :

Couche de surface (ESG-10, **PG 58-28**, 60 mm) selon 32 12 16

- .2 Le titre de l'article B12 est remplacé par le titre suivant :

Pavage pour chemin d'accès (ESG-10, **PG 58-28**, 2 couches, 40 et 50 mm d'épaisseur **selon 32 12 16**)

- .3 Le titre de l'article B14 est remplacé par le titre suivant :

Supplément de pavage pour le planage des joints entre les bandes de pavage (ESG-10, **PG 58-28**), 60 mm selon 32 12 16

FIN